

L'ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE 1975 : LA BELGIQUE ET SES RÉALISATIONS EXEMPLAIRES

Thérèse Cortembos & Suzanne van Aerschot-van Haeverbeeck

RÉSUMÉ En Belgique, la préparation de l'année 1975 s'est déroulée dans un contexte institutionnel instable, où les responsabilités politiques et administratives ont fortement évolué. Deux villes ont été déclarées *réalisations exemplaires* dans le cadre de cette année européenne.

Bruges, en Flandre. Centre historique de grande qualité, la ville souffre dans l'après-guerre des problèmes inhérents à cette époque. En 1965, la nouvelle *Association Marcus Gerards* prône une politique responsable en matière de conservation intégrée. En 1971, la Ville crée un *Service de Conservation et Rénovation* qui pilote l'élaboration d'un *Plan de structure* sur l'ensemble de la ville historique. Ce plan sera l'amorce d'un processus de rénovation porté par la Ville et ensuite par le secteur privé. En 1975, les *Résolutions de Bruges* définissent les principes de réhabilitation qui mettent l'accent sur une politique urbanistique respectueuse de la conservation et de la concertation. Ville du Patrimoine mondial en 2000, Bruges est dotée d'un plan de gestion en 2010 pour baliser son évolution parfois contestée. Les objectifs des années 1970 restent toujours d'actualité tout en évoluant face aux problèmes d'aujourd'hui : équilibre entre centre et périphérie, exode urbain, maintien de l'habitat et pression du tourisme.

Namur, en Wallonie. L'année 1975 symbolise encore aujourd'hui le basculement des conceptions : on passe alors de la notion de « taudis » à démolir à celle de « patrimoine » à restaurer. A partir de 1960, des « confrontations » internationales abordent les problèmes posés par la défense et la mise en valeur des ensembles historiques. En Wallonie, des responsables et intellectuels défendent ce courant de pensée. A Namur, l'association *Namur 80*, groupe d'études et d'animation urbaine, active le débat de la conservation du patrimoine urbain dans une perspective d'avenir. La rue des Brasseurs, menacée de démolition, fait alors l'objet d'une étude qui sera le point de départ de sa rénovation. En 1975, cette opération est reconvenue comme *réalisation exemplaire* par le Conseil de l'Europe. Aujourd'hui cependant, après un renouveau urbain manifeste, de nouveaux problèmes sont apparus : dominance de la fonction commerciale (restaurants, cafés) au détriment de l'habitat dans l'hyper centre, concurrence commerciale de la périphérie, rentabilité, réduction des moyens publics.

1. CONTEXTE POLITIQUE

La Belgique a fait l'objet d'importantes réformes institutionnelles au cours de ces quarante dernières années. D'un état-nation, créé en 1830, elle est devenue aujourd'hui un état fédéral comprenant trois communautés linguistiques (flamande, française et germanophone) et trois régions territoriales (flamande, wallonne et Bruxelles-Capitale). Dès 1962, une « frontière linguistique » fixe l'usage du néerlandais et du français, respectivement dans le nord et le sud du pays. Dans le contexte de l'autonomie culturelle en gestation, la *Commission royale des Monuments et des Sites*, organe consultatif en la matière, est scindée en 1968 en une section francophone et une néerlandophone.

A partir de l'autonomie culturelle de 1970, la structure unitaire évolue vers une structure fédérée dans laquelle l'ancrage régional est de plus en plus marqué. Plus particulièrement, les matières relatives à l'Aménagement du territoire, à l'Urbanisme et aux Monuments et Sites ont été transférées en 1988 aux régions, alors déjà dotées d'un parlement et d'un exécutif.

La préparation de l'*Année européenne du Patrimoine de 1975* (AEP1975), mise en route dès la fin des années 60, s'est donc déroulée dans un contexte politique difficile et instable, où les responsabilités en la matière ont fortement changé. En 1974, un comité national belge est cependant créé à cet effet, réunissant toutes les instances concernées de chaque partie linguistique qui assurera la mise en œuvre (fig.1).



Fig. 1: Timbres commémoratifs de l'*Année européenne du Patrimoine de 1975* en Belgique (Archives privées Ernst-Rainer Hönes)

2. RÉALISATIONS EXEMPLAIRES

Bruges

Proposé et repris dans le *Programme Européen des Réalisations Exemplaires*, Bruges montre comment une association alarmée dès les années 1960 a amené les pouvoirs locaux à s'aligner dès 1970 sur les recommandations du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe de Bruxelles en 1969 : rôle des inventaires, intégration du patrimoine dans l'urbanisme et aménagement du territoire, sensibilisation et participation des citoyens qui marqueront la → *Déclaration d'Amsterdam* (voir l'annexe). L'AEP1975 permettra à Bruges de mettre en lumière leur apport au plan de structure de 1972–1973, de partager son expérience au niveau international et de renforcer sa mise en œuvre au niveau local.

Antécédents locaux

Bruges, au nord-ouest du pays avec son port de Zeebrugge en bordure de la Mer du Nord compte en 1975, après la fusion des 7 communes environnantes 120.000 habitants, dont 27.000 dans son centre historique de 370 ha. Son passé prestigieux lui a légué un patrimoine urbain riche et varié d'époques et de styles différents, (ré)apprécié à l'époque du romantisme, néogothique et du tourisme naissant. Le Conseil Communal introduit dès 1877 un système de primes destiné à entretenir et « embellir » les façades anciennes selon l'avis de sa *Commission d'Esthétique Urbaine*. L'après-guerre (à partir de 1945) connaîtra un certain

relâchement et le centre historique sera peu à peu confronté aux problèmes connus ailleurs comme par exemple les démolitions, l'exode urbain : 1000 maisons sont en mauvais état et la moitié est inhabitée. La trame urbaine avec ses canaux, rues et places typiques et son profil général reflètent encore son évolution historique, les immeubles-tours modernes étant bannis (fig. 2).



Fig. 2: Bruges, partie de la trame, de son profil et toitures (Photo Oswald Pauwels)

Tournant à partir des années 1960–1970

Face à cette situation, un groupe d'intéressés réunis autour d'A. Vanden Abeele, conseiller communal, fonde en 1965 *L'Association Marcus Gerards*, du nom de l'auteur (vers 1520 et 1590) de la célèbre vue à vol d'oiseau de Bruges qui montre la cohérence du tissu urbain et la relation « naturelle » entre les architectures majeure et mineure que l'Association, dénuée de tout passéisme et nostalgie, compte promouvoir activement. Alerter et conscientiser l'opinion publique et l'inviter à manifester auprès des pouvoirs locaux son droit à une qualité de vie équilibrée en milieu urbain restera l'un de ses objectifs auxquels se joint la promotion d'une politique équitable et responsable en matière de conservation intégrée. En guise d'exemple, l'Association achètera des maisons anciennes inhabitées à rénover en tenant compte de la *Charte de Venise* (1964). L'inventaire descriptif des maisons de Bruges de L. Devliegher, datant de 1968, qui repère et étudie l'architecture domestique significative, contribuera souvent à leur sélection. A cet égard, l'expérience innovatrice du Grand Béguinage de Leuven, entamée dès 1962–63 par le Professeur R.M. Lemaire, qui y développe une méthodologie *ad hoc*, servira de fil conducteur. L'ensemble promis à la destruction conservait, malgré son état pitoyable, ses qualités urbanistiques et architecturales, à restaurer-rénover en quartier résidentiel universitaire.

Dans ce contexte, Bruges créera au sein de sa *Direction de l'Aménagement du Territoire*, un an avant la mise en place en 1972 du *Service des Monuments et Sites* pour la Flandre, son propre *Service de Conservation et Rénovation*, chargé de l'étude et de la protection du patrimoine bâti local « classé » ou non. Il participera, avec d'autres fonctionnaires spécialisés, à l'élaboration du plan de structure de 1972–1973, mis en œuvre par la Ville sous la présidence du même A. Vanden Abeele, devenu *Echevin des Finances et de la Rénovation Urbaine* en 1972. Appel sera fait à un groupe d'experts externes dont le Professeur J. Tanghe, architecte-urbaniste du Groep Planning et le Professeur R. M. Lemaire en tant que conseiller.

Le plan de structure

Les premières recherches théoriques et pratiques ont établi le diagnostic des problèmes touchant l'ensemble de la ville historique en tant que paysage urbain. Il contribuera à l'élaboration d'une philosophie globale et « organique », fondamentale pour ce plan. Pour concrétiser et nuancer les informations et expériences, des concertations régulières des habitants ont été prévues dès le début afin de recueillir leurs observations pertinentes basées sur la perception journalière de leur cadre de vie et leurs suggestions et solutions pour l'améliorer. La population entière a donc été mêlée à cette « aventure » inédite.



Fig. 3: Couverture de la publication éditée par la Belgique à l'occasion de la *Conférence européenne des Ministres responsables du Patrimoine culturel*, Liège, 1969

Plan de Structure en trois volets (fig. 3)

Le premier volet développe un projet de plan et de vision globale tandis que le deuxième étudie les 9 quartiers délimités et leurs composants essentiels. L'examen détaillé du milieu bâti a cerné ses fonctions typiques, titres de propriété, état physique [...] L'évaluation urbanistique et celle des qualités architecturales historiques complètent, avec le registre photographique, les investigations entièrement reportées sur cartes. Utilisées conjointement, elles permettent d'élaborer les « plans partiels » pour les 50 secteurs prévus. Toutes ces études détaillées alimenteront, dans le troisième volet, le canevas nécessaire pour le Plan de Structure même. Les avis motivés et propositions pratiques y seront regroupés par objectif. Conformément à l'esprit du plan même, ces « orientations » pourront être mises en œuvre progressivement, séparément et de plus nuancées ou complétées selon les besoins, priorités et opportunités qui se présenteront jusqu'au terme d'application des 25 ans prévus.

Objectifs et parcours à suivre:

Rendre à nouveau la ville vivante et attrayante en renforçant, améliorant et diversifiant

l'habitat dans des quartiers « mixtes » pourvus de l'infrastructure nécessaire telle que la proximité de petits commerces, écoles, transports publics, secteur tertiaire réduit et accueillant, espaces verts, terrains de jeux... Ce « retour » en ville envisagé devrait atteindre les 32 à 35 000 habitants souhaités.

Renforcer et préciser ses atouts économiques en sélectionnant les fonctions intra et extra muros : centre de soins de niveau régional à maintenir et à développer en ville, et grands ensembles socio-médicaux à transférer au-delà du boulevard de ceinture. Fonctions administratives à reporter à proximité de la gare et au-delà du même boulevard, l'industrie étant à reléguer elle aussi pour ne maintenir en ville que certaines formes restreintes d'artisanat. Le développement durable de la zone attenante de Zeebrugge et son port accédant directement à la mer s'inscrit dans ce contexte.

Réorganiser les implantations des écoles en prévoyant, dans les différents quartiers, des écoles maternelles et primaires accessibles à pieds et en délocalisant les écoles secondaires dans la périphérie.

Promouvoir le commerce comme fonction importante du centre en interdisant l'implantation dans la périphérie des centres commerciaux nuisibles aux magasins traditionnels.

Conforter la vie culturelle en regroupant les arts y compris d'agrément le long des axes principaux et dans les espaces piétonniers et en prévoyant autour de ceux-ci l'infrastructure nécessaire pour d'autres activités (ré)créatives et sportives.

Stimuler le tourisme (culturel) en aménageant des zones piétonnières et à trafic réduit dans les sites les plus visités du centre tout en proposant les circuits attrayants des canaux assainis qui offrent un parcours différent et une image singulière de la ville.

Réduire la circulation en ville en introduisant un système de boucles au départ du boulevard de ceinture, en renforçant les transports en commun et en prévoyant des parkings – souterrains ou non – aux endroits opportuns pour inviter les visiteurs à la randonnée pédestre.

Mettre en valeur le paysage urbain, qui ne se résume pas à la somme des « monuments » individuels, en augmentant la protection ciblée du patrimoine bâti et des espaces libres. Cette procédure nécessitera une évaluation du patrimoine en différenciant pour l'architecture ses composants majeurs, mineurs et de non-valeur ; elle permettra de définir un nombre de zones de conservation et d'action dans lesquelles l'architecture contemporaine ne sera pas exclue encore que soumise à de sévères critères quant à la qualité du projet vu dans l'ensemble immédiat et plus éloigné, voire son impact dans le profil urbain.

Dès 1974 et plus tard vers 1990, le nombre des protections légales qui prévoient des primes et subsides augmente considérablement. Les restaurations/ rénovations réussies de maisons anciennes, entamées par l'Association, reprises en charge par la Ville et plus tard privatisées encourageront des citoyens intéressés à exécuter eux-mêmes une partie des travaux grâce aux conseils du Service et le soutien financier de la Ville. La spéculation foncière et l'inoccupation délibérée en attendant la hausse des prix se glisseront malicieusement dans ce processus.

L'influence de Bruges en Belgique

Désireux d'encourager d'autres villes et de partager l'expérience de Bruges, l'Echevin qui en fut le « moteur » y réunira la nouvelle *Association des villes historiques de Belgique* fondée à son initiative en 1973. 20 villes « membres » dont Bruxelles, 11 villes en Flandre – Alost, Anvers, Audenarde, Bruges, Courtrai, Diest, Gand, Grammont, Hasselt, Louvain, Ypres – et 8 en Wallonie – Binche, Huy, Liège, Mons, Namur, Tournai et Verviers – y présenteront leur programme pour 1975. Inscrits dans la ligne générale, les objectifs se concentreront sur la recherche des moyens nécessaires pour leur mise en œuvre et sur la collaboration des villes et communes afin d'obtenir des interventions rapides et efficaces de la part des autorités supérieures pour la sauvegarde du patrimoine au sein de la rénovation urbaine sociale. La réunion de Malines en 1974 abordera la question des « Plans particuliers et plans directeurs pour la ville historique » à la lumière de cas concrets tels que, entre autres, la Rue des Brasseurs à Namur.

Bruges et l'Année européenne du Patrimoine architectural

Forte de son expérience, la ville de Bruges organisera, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, avec l'ICOMOS, avec le Comité National de l'Année, et avec les autorités culturelles, du 12 au 15 mai 1975,

le colloque international *La sauvegarde des villes historiques*. Parmi les 600 participants venus de 30 pays, près de la moitié était constituée de responsables politiques ou techniques, en plus des pouvoirs locaux. Les trois thèmes tels que buts et principes de base, questions juridiques et administratives et problèmes économiques, motivations et possibilités montrent la complexité des actions à mener et la nécessité de coordonner tous les aspects et acteurs impliqués.

Les résolutions de Bruges : principes de réhabilitation soulignent que les villes historiques, fondement de l'environnement bâti de l'humanité, doivent être sauvegardées en tant que ressources non renouvelables et lieux de mémoire tangibles témoignant de l'évolution du territoire avec ses espaces bâtis et non bâtis. Leur assainissement et adaptation aux besoins actuels doivent s'inscrire dans une politique urbanistique coordonnée respectueuse du processus de conservation et de concertation. Les problèmes sociaux de l'habitat ancien, les moyens techniques et financiers à dégager au niveau des autorités publiques concernées méritent une attention particulière, de même que le respect et la conscientisation des habitants. Ces principes généraux doivent s'appliquer à tous les niveaux, fait souligné par la Ministre flamande Rika Debacker qui a également annoncé la création à Bruges d'un Centre de formation international pour la conservation et la restauration des villes historiques. Ouvert en 1976 auprès du Collège de l'Europe, il a été transféré en 1981 au sein de l'Université de Leuven et connu de nos jours comme Raymond Lemaire International Conservation Center (RLICC).

« *Suites, variations et résonances* »

Soutenue par le succès de l'Année, la Flandre la prolongera en instituant une Année M+ « Monuments et Voisinages » propagée par les comités locaux existants. A haut niveau, le *Décret du 3 mars 1976 réglant la protection des monuments et sites urbains et ruraux* entame une série de dispositions légales qui régleront par la suite les questions de conservation, entretien, primes et subsides pour l'ensemble du patrimoine paysages, y compris l'archéologie. Le décret ajoutera aux valeurs « traditionnelles » requises pour la protection celles du folklore, de l'archéologie industrielle et de la sociologie culturelle ; il introduit dans le processus de protection légale l'enquête publique pour les « sites » et la consultation des *Services d'Urbanisme et Aménagement du Territoire*.

L'administration flamande Monuments et Sites établie à Bruges pour la Flandre Occidentale et le *Service des Monuments et de la Rénovation urbaine* entretiendront des contacts suivis pour les questions et problèmes communs. Chargé d'examiner les permis de construire, le Service se dotera d'un fichier documentaire par bâtiment qui apportera dans la planification urbaine les informations nécessaires. Ce fichier de près de 10 000 données sera revu tous les cinq ans. Le Service suivra aussi les restaurations privées et publiques et fournira pour les propriétés de la ville les études préliminaires ou même les plans pour certains travaux exécutés à ses frais.

Les objectifs du *Plan de Structure* resteront le fil conducteur, avec de possibles nuances ou compléments pour entre autres la circulation, les espaces publics, le tourisme et l'Horeca envahissants auxquels a voulu pallier le « Hotelstop » de 1996, toujours en cours, de même que la mesure analogue, appliquée en 2002 à la reconversion de demeures en résidences secondaires. Le transfert de fonctions lourdes comme par exemple celles de l'Hôpital Saint Jean, dont les parties XIX^e destinées à disparaître ont été mises à disposition du « MICE TOURISM ». L'inscription du centre historique sur la Liste du Patrimoine Mondial en 2000, surtout fondée sur son passé glorieux, a suscité enthousiasme et fierté auprès des citoyens et des pouvoirs locaux. Elle s'inscrit dans les préparatifs de « Bruges, capitale culturelle de l'Europe en 2002 », soutenus par des parrainages et initiatives privées. Nombre de monuments importants seront restaurés grâce aux investissements publics, trop réduits selon certains puisqu'ils n'ont pas suffi à revaloriser certains « chancres ». D'autre part, Bruges a commandité sciemment deux réalisations contemporaines – le Pavillon de Tyo Ito et le Concert Hall de Robbrecht & Daem – pour souligner son ouverture à la modernité de qualité.

Cette approche a suscité une espèce de querelle des anciens et des modernes et a incité entre autres le monde associatif à une vigilance renforcée et à des protestations réitérées contre certains projets de

maxi-complexes et parkings prévus au centre. Le relâchement tolérant de nouvelles démolitions et des implantations aux fonctions et formes jugées non intégrées ont entraîné en 2010 des plaintes d'associations et de citoyens auprès de l'Unesco. Les visites *in situ* et réunions d'experts UNESCO/ ICOMOS et autorités responsables en mars 2010 ont abouti à des recommandations impératives concernant la protection légale de l'entièreté du centre historique et l'élaboration d'un plan de gestion non exigé au moment de l'inscription.

Les Services communaux de l'Urbanisme avec sa cellule UNESCO et le Service des *Monuments et Patrimoine* suivront l'élaboration du Plan de Gestion confiée par la Ville à *SumResearch*, bureau succédant au Groep Planning et adoptant la méthodologie de 1972. L'analyse détaillée des fonctions actuelles dans le centre historique, reportées sur carte elles aussi, facilitera les comparaisons et permettra d'en tirer les conclusions. Les objectifs fondamentaux des années 1970 restent actuels encore que leur mise en œuvre évoluera en fonction du rôle de Bruges en tant que pôle régional et celui de ville du patrimoine mondial vivante et attrayante. Dans tous domaines et secteurs s'impose la recherche de l'équilibre indispensable au centre même, mais aussi entre celui-ci et la périphérie. L'équilibre nécessaire dans les formes d'habitat différencié abordable pour une population différenciée devrait contribuer à parer à l'exode urbain, toujours en cours, et à assurer l'interaction entre personnes de tout âge tout en évitant que les fonctions touristiques et leur afflux supplantent l'habitat. Les implantations administratives, éducatives, commerciales, artisanales et culturelles ont souvent déjà été localisées ou relocalisées en ce sens, nombre de services « communaux » restant au centre et les autres aux environs de la gare comme déjà prévu. Une telle répartition stimule la réutilisation de complexes ou couvents abandonnés de valeur patrimoniale ou non et les contacts nécessaires avec le centre.

Le plan de gestion approuvé par le Conseil Communal du 6 juillet 2012 aborde la protection intégrale du paysage urbain requise qui pose des problèmes de procédure légale et de suivi administratif au niveau régional. Bruges avec ses quelques 500 monuments, 3 paysages et 10 sites urbains protégés dotés de périmètres de sauvegarde de 50 m est en fait le centre historique le mieux loti, d'autant plus que les 3.522 biens repris dans les inventaires de 1999 et 2004 sont soumis depuis 2009 à une protection restreinte. Au niveau local, le *Service des Monuments et Patrimoine*, la Cellule UNESCO auprès du Service de l'Aménagement *ad hoc* suivent de près la situation et l'évolution en matière du patrimoine bâti et non, épaulés par la Commission d'experts UNESCO constituée à cet effet. Les conditions et composants requis sont en fait réunis sans être coiffés de dispositions légales impératives à tous les niveaux. Il est à cet égard regrettable que le décret du 6 mars 1976 n'ait pas pu être appliqué ici en temps voulu à la protection de l'entièreté du centre historique, site urbain par excellence, pour lequel il semblait conçu. Disposant d'instruments actualisés, la Ville de Bruges, entourée de tous ses experts, de ses associations vigilantes et de ses habitants engagés devrait pouvoir mener, maintenant et à l'avenir, une politique urbaine alliant la continuité à un dynamisme indispensable.

Namur

Antécédents

L'année 1975 est à la fois le couronnement d'un combat mené de longue date pour changer les mentalités et un point de départ du processus de renouveau urbain qui, progressivement, fera « tache d'huile ». C'est une année charnière, qui symbolise encore aujourd'hui le basculement des mentalités : de la notion de « taudis » à démolir à celle de « patrimoine » à restaurer.

Sur le plan international, les idées de revalorisation des villes et des villages historiques ont été débattues de longue date, face principalement à la dégradation de nos villes anciennes, d'abord du fait de la guerre, ensuite du fait du redéploiement économique qui s'en suivit. Les causes et les effets en sont bien connus. Le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et ICOMOS jouèrent un rôle majeur pour fédérer les européens sur

ces problèmes au cours des années 60, décennie capitale pour l'évolution des idées, chez les spécialistes d'abord, mais rapidement aussi au sein d'associations de citoyens conscients de la destruction de leur ville.

A partir de 1960, une série de « confrontations », sous l'égide du Conseil de l'Europe, abordera tous les problèmes posés par la défense et la mise en valeur des ensembles historiques. La 1^e, à Gubbio en Italie, contient en fait les principes fondamentaux de la → *Déclaration d'Amsterdam* (voir l'annexe), tant sur le plan de la conservation intégrée que sur celui du respect des populations locales. Fait intéressant à souligner, cette confrontation fut organisée à l'initiative d'un groupe de communes. Sa déclaration finale, publiée en 1963 par le Conseil de l'Europe, épingle avec clairvoyance l'importance fondamentale de la réhabilitation des centres anciens, étant « une condition préalable au développement même de la cité moderne et, partant, la nécessité de les inclure dans les plans directeurs communaux... ». Les aspects sociaux d'une telle réhabilitation sont mis en exergue, de même que l'impérieuse nécessité d'inclure le processus de sauvegarde des centres historiques dans le code de l'urbanisme. Dans les années 60, des responsables et intellectuels défendent ce courant de pensée en Wallonie. Monsieur Constant Pirlot, membre d'ICOMOS dès sa fondation en 1965 et fondateur de l'administration du patrimoine culturel, joue un rôle très actif au sein du Conseil de l'Europe, et parallèlement en Wallonie, pour la défense des centres anciens (villes et villages), depuis l'inventaire jusqu'à leur réhabilitation, et pour la prise en compte de ce patrimoine dans les outils d'aménagement du territoire.

A Namur, l'association *Namur 80*, groupe d'études et d'animation urbaine fondé en 1966, active le débat de la conservation du patrimoine urbain dans une perspective d'avenir, tout en attirant l'attention sur les conséquences sociales qu'entraîne la rénovation d'un quartier. En 1968–1970, la démolition du « Grognon », quartier très ancien au confluent de la Sambre et de la Meuse, sera l'ultime destruction de tout un quartier historique avant le revirement des consciences. Cette démolition a été programmée et financée par les Pouvoirs publics, au nom de l'assainissement des « taudis » (loi de 1953 pour la démolition) et de la circulation automobile. La même menace plane cependant depuis des années sur la rue des Brasseurs, ancien axe bordé de maisons datant des XVI^e et XVIII^e siècles, en mauvais état, et dont certaines sont déjà démolies. Inquiet face à ces menaces, *Namur 80* met en place, dès 1968, le projet d'étude de la rue des Brasseurs. Le travail sera publié en 1972, grâce au soutien du Ministère de la Culture française, sous le titre *Namur et la rue des Brasseurs : un problème d'avenir*. Cette même année, la Ville de Namur décide alors de maintenir la rue : le pas est franchi et les conceptions renversées, la conscientisation des autorités publiques et des citoyens est en marche.

L'opération de la rue des Brasseurs

Cette rue, située en plein cœur de la ville ancienne, est inscrite en 1972 comme « opération-pilote » pour expérimenter les projets de rénovation urbaine en Wallonie, projets alors mis en place par le ministre des Travaux publics, Alfred Califice. Le but de cette opération : restaurer un patrimoine urbain important, maintenir les habitants en place et attirer une nouvelle population, et par conséquent revitaliser le centre ancien. Un bureau d'études interdisciplinaires, dirigé par le professeur R. M. Lemaire, est chargé de la restauration et installé dans la même rue. En 1974, un comité de quartier voit le jour, rassemblant propriétaires et locataires.

Cette dynamique étant déjà bien en place, la rue des Brasseurs est désignée comme *réalisation exemplaire* par le Conseil de l'Europe, dans le cadre de l'AEPa 1975, au même titre que Bruges pour la partie néerlandophone. Cette opération s'inscrit parfaitement dans la philosophie de la → *Déclaration d'Amsterdam* (voir l'annexe), texte fondateur de cette année européenne. Outre la Commission de rénovation urbaine communale, qui réunit les différents responsables publics, un *Comité namurois 75* rassemble quelque vingt associations locales intéressées. De nombreux événements sont organisés afin de sensibiliser le public à cette opération et au patrimoine en général, au cours de l'année 1975 et bien au-delà (fig. 4).



Fig. 4: Article de Jean Tordeur paru dans le journal *Le Soir*, du 15 novembre 1975. Titre évocateur du changement des mentalités.

La mise en œuvre du projet

L'option prise est celle de créer des appartements principalement sociaux, devant répondre aux normes en la matière, normes cependant assouplies vu la qualité patrimoniale des maisons.

Un périmètre de rénovation est établi, accompagné d'un plan d'expropriation visant à limiter la spéculation foncière d'une part, et être maître du foncier en cas de blocage de certains propriétaires d'autre part.

Philosophie de l'opération sur les plans urbanistique et architectural

Les chantiers sont menés sur des groupements de bâtisses, afin de réunir des parcelles étroites et garantir ainsi une qualité spatiale aux nouveaux appartements. L'assainissement des intérieurs d'îlots décloisonne les cours intérieures au profit d'un espace commun pour les habitants. Sur le plan architectural, la démarche est nuancée, adaptée à chaque maison selon sa valeur architecturale et son état structurel, allant d'une démarche archéologique, exceptionnelle à vrai dire, jusqu'à l'intégration de bâtiments contemporains là où il faut reconstruire. L'étude de *Namur 80*, publiée en 1972, sert ici de point de référence. En tout état de cause, les structures anciennes et les différentes composantes architecturales de qualité sont respectées. La fonction nouvelle doit se couler dans l'architecture préexistante.

Sur les plans administratif et législatif

L'opération est menée par les autorités communales, avec l'appui du *Ministère de la Culture*, du *Ministère de l'Aménagement du territoire et du Logement*. Une Régie foncière urbaine est créée pour acquérir, réno-

ver et gérer les futurs logements. La Commission de rénovation est responsable de la coordination administrative. Elle réunit les instances publiques, les délégués du comité de quartier et le bureau opérationnel (architectes, historien de l'art, assistante sociale). Cette opération-pilote permet de mettre au point une réforme profonde des législations qui débouchera sur la législation de la Rénovation urbaine en 1977 : élaboration de modalités techniques, administratives, financières et sociales, qui allie les communes et l'état. Elle contribua aussi à défendre et à développer une nouvelle manière de considérer le patrimoine : de la protection d'un bâtiment isolé à celle de tout un ensemble.

Sur le plan financier

L'opération s'apparente à une rénovation « lourde » où les coûts équivalent au coût de la construction neuve, vu l'état de délabrement des immeubles laissés longtemps sans entretien, voire à l'abandon. En 1975, un arrêté fixe le montant des subventions : 75 % des coûts sont supportés par les pouvoirs publics (Région et Communauté française). Ils combinent les crédits alloués au « logement social » et au « patrimoine », ces derniers absorbant le surcoût culturel de l'opération par rapport au prix du logement neuf. Les 25 % restants sont à la charge de la municipalité.

Pour le privé, un règlement balisant l'aide financière est mis au point dès 1974, dans la mesure où les propriétaires adoptent la philosophie de l'opération, notamment l'accueil de personnes à revenu modeste (dégrèvement fiscal, plafonnement des loyers). Mais leur implication reste marginale, vu l'importance des coûts de rénovation.

Méthodologie d'intervention sur le plan socio-économique

Les Pouvoirs publics achètent progressivement les immeubles les plus abîmés et les moins peuplés, en visant le regroupement d'immeubles. L'outil « plan d'expropriation » prévu au départ n'est pas employé. La municipalité a la volonté de maintenir les locataires s'ils le souhaitent ; mais la population en place, surtout les jeunes familles moins attachées au quartier, ont une certaine crainte de l'avenir, notamment face à l'existence du plan d'expropriation. L'opération « tiroir », prévue pour reloger la population précarisée ou âgée, laisse le choix aux locataires : retrouver leur logement après rénovation ou être prioritaires pour un logement social situé ailleurs dans la ville ; cette seconde solution sera souvent choisie par les familles avec enfants. La législation de la rénovation urbaine impose de prévoir 2/3 de logements sociaux et 1/3 de logements moyens. Le prix des loyers sociaux étant inférieur au coût de l'investissement supporté par la Ville, la proportion de logements sociaux fut réduite à 30 % en 1985. La Ville fait appel à de nouveaux propriétaires privés pour s'associer au processus de rénovation. Mais ceux-ci restent frileux, vu le mauvais état des bâtiments et le « discrédit » existant encore sur cette rue taudifiée. Malgré toutes les mesures prises, le changement sociologique fut inévitable mais étalé sur plusieurs années, au rythme des rénovations.

Impact de l'année 1975

Le bilan critique fut posé après 10 ans, notamment dans l'ouvrage de Jean Barthélemy *10 ans de rénovation urbaine en Wallonie*. Il est certain que, malgré tous les écueils signalés, l'AEPA 1975 fut un catalyseur du renouveau urbain à Namur, soutenu par les pouvoirs publics puis par les privés (fig. 5). Les propriétaires privés, timides au départ, ont par la suite adhéré au processus de rénovation urbaine dans d'autres quartiers du centre ancien. Non sans effets pervers parfois. Des législations et aides nouvelles ont été mises en place dans les années 70 et 80 pour soutenir la reconversion des centres anciens, ensuite celle des sites d'activité économique désaffectés. Dès 1976, une législation de l'Urbanisme régit la protection et la bonne évolution des « centres anciens », dont tout l'intra-muros de Namur bénéficie en 1995 seulement. La politique de rénovation rurale, quant à elle, est lancée dès 1975 pour être opérationnelle dans les



Fig. 5: Namur, la rue des Brasseurs aujourd'hui, du côté de la Sambre, au pied de la citadelle.
(Photo Thérèse Cortembos)

années 80. Le long processus d'intégration des consciences en matière de patrimoine et d'aménagement du territoire se traduit progressivement dans de nouvelles législations puis, à partir de 1989, dans la fusion des administrations elles-mêmes.

Aujourd'hui, les centres urbains, à Namur comme ailleurs, sont devenus piétonniers. La qualité des espaces publics est étudiée au même titre que l'architecture qui les entoure. La voiture est repoussée dans les parkings souterrains ou aux entrées des villes. Le privé a pris le relais de la rénovation, avec ses avantages et ses inconvénients.

Sur le plan participatif, des commissions consultatives de l'aménagement du territoire et de la mobilité couvrent toute la Wallonie. Le citoyen, quant à lui, peut se mobiliser pour des causes qui lui tiennent à cœur, comme par exemple à Namur face au projet de suppression d'un petit parc au profit d'un centre commercial, projet qui fit l'objet d'une consultation populaire assez houleuse. Sur le plan social, la rue des Brasseurs est redevenue une rue « normale » qui accueille de nombreux habitants. Cependant, l'hyper centre ancien a perdu la mixité de ses fonctions pour être principalement commerciale. Autrefois un quartier parmi d'autres dans la ville, le centre historique s'affiche aujourd'hui comme le point de convergence des citoyens du grand Namur, des touristes et des étudiants. Son habitabilité pose désormais question. Sur le plan normatif comme administratif, un certain recul intervient concernant l'intégration des compétences patrimoniales dans celles de l'urbanisme. Sur le plan des idées, la transversalité des points de vue est en péril par le fractionnement des matières, lesquelles sont, il faut le dire, de plus en plus complexes. Sur le plan financier, la restriction des crédits publics a réduit les projets d'envergure au niveau de l'habitat urbain. Seuls subsistent des projets privés s'insérant ponctuellement dans la ville. Ces derniers, visant la rentabilité, ont édulcoré les valeurs patrimoniales, voire même les ont manipulées : le façadisme a pris la place de l'architecture et de son sens, avec les effets pervers du repli conservateur.

C'est le temps de la prééminence des investisseurs sur la « chose publique », au nom de l'économie et du rendement.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

L'AEPA 1975, nourrie des réflexions d'une bonne décennie, a réellement créé un mouvement socio-culturel en faveur du patrimoine bâti et de son environnement. Elle impliqua les pouvoirs locaux, le monde associatif et les citoyens dans une démarche de concertation, en Wallonie comme en Flandre.

Sur le plan législatif, le patrimoine culturel et naturel fut progressivement pris en compte dans les documents planologiques et réglementaires, parfois avec une certaine frilosité. Différentes sources de financement, malheureusement en voie de restriction, ont été mises en place pour la rénovation du milieu bâti. Des centres de formation aux métiers du patrimoine ont été créés, pour les différents spécialistes et artisans. La politique du renouveau des villes, avec une véritable requalification des espaces publics, a stimulé le retour en ville. Aujourd'hui, la densification de celle-ci a entraîné une pression sur les pouvoirs publics en charge de l'urbanisme, au nom de l'économie et du rendement. En outre, le repli conservateur a généré des effets pervers sur le patrimoine, en autres le façadisme qui traduit la perte de sens de l'architecture. Sur le plan des idées et des actions, la nécessaire transversalité entre les responsables du cadre de vie est encore loin d'être effective. La bureaucratisation et les procédures complexes ne favorisent pas une approche globale nourrie des différentes disciplines et regards.

Au niveau européen, la 6^e conférence des ministres du Patrimoine culturel, qui s'est tenue à Namur (22–25 avril 2015), s'est accordée sur le principe d'une stratégie européenne du patrimoine afin de répondre aux enjeux du moment. La *Déclaration de Namur*, 40 ans après l'AEPA 1975, a défini quatre axes prioritaires: « la contribution du patrimoine à l'amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie des citoyens européens ; la contribution du patrimoine à l'attractivité et à la prospérité de l'Europe, basée sur l'expression de ses identités et de sa diversité culturelle ; l'éducation et la formation au long de la vie ; la gouvernance participative dans le domaine du patrimoine. » Des lignes directrices et des priorités opérationnelles ont été formulées afin que chaque pays membre puisse les mettre en œuvre, dans le respect des différences et selon ses propres perceptions du patrimoine. La directrice générale de la démocratie au Conseil de l'Europe, Madame Snezana Samardzic-Markovic, lors de la séance inaugurale de la conférence, a cependant attiré l'attention sur les dangers des économies publiques, expression d'une vision à court terme : « Négliger notre patrimoine, c'est négliger notre mémoire collective. Une nation ou un continent sans mémoire perd son identité et ne peut survivre. »

RÉFÉRENCES

- Barthélemy, Jean. 1987. *10 ans de rénovation urbaine en Wallonie. Pour un autre urbanisme*. Liège: Ministère de la Région wallonne et Faculté polytechnique de Mons.
- Collectif. 1972. *Namur, la ville ancienne et la rue des Brasseurs, un problème d'avenir*. Liège: Ministère de la Culture et Namur 80.
- Constandt, Luc. 1982. *Bruges. Note concerning Monument Preservation and Urban Renewal*, Monumentum XX-XXI–XXII. Chareton-le-Pont : ICOMOS.
- Cortembos, Therese. 1992. « Patrimoine et société: évolution du regard à travers les documents internationaux », tiré à part des *Cahiers de l'Urbanisme* 10.
- Council of Europe, ed. 1969. *Past in Future. The first European Conference of Ministers responsible for the Preservation of the Cultural Heritage*. Liège : Council of Europe.
- De Vliegheer, Luc. 1968. *De huizen te Brugge*, Kunstpatrimonium van West-Vlaanderen 2–3. Tiel-Den Haag : Lannoo.

-
- De Vliegheer, Luc. 1975. *Les maisons à Bruges. Inventaire descriptif*. Liège : Mardaga.
- Sans nom. 1963. *Défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques et artistiques*. Conseil de l'Europe, Confrontation A.
- Sans nom. 1982. *Namur : rénovation urbaine*. Fondation Roi Baudouin, dossier n°6, Campagne européenne pour la renaissance de la cité 1980. www.andriesvandenabeele.net
- Stad Brugge – SumResearch. 2012. *Managementplan*. www.brugge.be, accessed May 11, 2015.
- Vanden Abeele Andries, Tanghe Jan, et Lemaire Raymond Marie. 1976. *Brugge : Structuurplan voor de Binnenstad*. Brugge: Groep Planning.
- Van Aerschot-Van Haeverbeeck, Suzanne, ed. 1999. *Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen, Brugse Binnenstad*. Turnhout: Brepols.